



Affaire judiciaire/jugement

Par **ml56**, le **31/10/2009** à **21:04**

Bonjour,

voilà 7 ans que je suis en procès avec mon constructeur de maison.

en juin dernier, j'ai enfin gagné ce procès (malfaçon toiture maison + diverses malfaçons). ce dernier avait jusqu'au 26 juin pour faire appel, il ne l'a pas fait et à ce jour il doit me verser la somme de 30 000 euros. que dois je faire pour qu'il s'acquitte de cette dette (pretextant la crise il ne paie pas et nous avons peur qu'il dépose le bilan) quel peut etre notre recours merci de votre aide

CORDIALEMENT